

Une question de justice ? Réforme « assurancielle » et tradition mutualiste au Québec (1890-1910)

A question of fairness: Insurance reform and the mutualist tradition in Quebec (1890-1910)

Martin Petitclerc

Numéro 311, février 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022188ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1022188ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Petitclerc, M. (2009). Une question de justice ? Réforme « assurancielle » et tradition mutualiste au Québec (1890-1910). *Revue internationale de l'économie sociale*, (311), 83–94. <https://doi.org/10.7202/1022188ar>

Résumé de l'article

Les historiens considèrent que la réforme de la mutualité – l'introduction de techniques assurancielles – a permis de consolider les organisations mutualistes apparues dans les communautés ouvrières naissantes et condamnées à une grande précarité économique. En reprenant le discours des réformateurs de l'époque, les analystes ont méconnu le fait que la réforme de la mutualité n'a pas simplement balayé un exercice amateur et déficient de l'assurance : elle a également mis sous le tapis une réponse originale aux problèmes de solidarité qui a profondément marqué la classe ouvrière. L'expérience mutualiste du Québec, où contrairement à la France la mutualité s'est développée sans contrôle de l'État, permet de poser cette hypothèse. La réforme assurancielle ne se résuma pas à des enjeux techniques moralement neutres, mais souleva une profonde question de justice qui touchait la nature même de la solidarité dans les sociétés démocratiques. Au détriment d'une autodiscipline collective, la rationalité bureaucratique imposa au tournant du XX^e siècle un processus d'individuation au terme duquel les sociétés mutuelles d'assurance ne lièrent plus les membres entre eux, mais lièrent plutôt d'une façon individuelle et sérielle des assurés à une administration centrale.

UNE QUESTION DE JUSTICE ? RÉFORME « ASSURANCIELLE » ET TRADITION MUTUALISTE AU QUÉBEC (1890-1910)

par Martin Petitclerc*

Les historiens considèrent que la réforme de la mutualité – l'introduction de techniques assuranciennes – a permis de consolider les organisations mutualistes apparues dans les communautés ouvrières naissantes et condamnées à une grande précarité économique. En reprenant le discours des réformateurs de l'époque, les analystes ont méconnu le fait que la réforme de la mutualité n'a pas simplement balayé un exercice amateur et déficient de l'assurance : elle a également mis sous le tapis une réponse originale aux problèmes de solidarité qui a profondément marqué la classe ouvrière. L'expérience mutualiste du Québec, où contrairement à la France la mutualité s'est développée sans contrôle de l'Etat, permet de poser cette hypothèse. La réforme assurancielle ne se résuma pas à des enjeux techniques moralement neutres, mais souleva une profonde question de justice qui touchait la nature même de la solidarité dans les sociétés démocratiques. Au détriment d'une autodiscipline collective, la rationalité bureaucratique imposa au tournant du XX^e siècle un processus d'individuation au terme duquel les sociétés mutuelles d'assurance ne lièrent plus les membres entre eux, mais lièrent plutôt d'une façon individuelle et sérielle des assurés à une administration centrale.

* Professeur, département d'histoire, Uqam. Mél. : petitclerc.martin@uqam.ca.

Les historiens considèrent généralement que la réforme de la mutualité perceptible dans la très grande majorité des pays occidentaux au tournant du XX^e siècle a permis de consolider les organisations mutualistes qui s'étaient développées au XIX^e siècle au gré des initiatives locales. Cette première génération de mutuelles, souvent apparue dans les communautés ouvrières naissantes, a habituellement été présentée comme quelque chose d'inachevé, une forme primitive de l'assurance ou de la protection sociale moderne (Gilbert, 1965). Par exemple, chez François Ewald, cette mutualité de la première heure représente une pratique archaïque de l'assurance dans la mesure où elle ne fait encore qu'une utilisation très imprécise de la technologie assurancielle (Ewald, 1996). Bien qu'adoptant une perspective différente, on retrouve également chez André Gueslin cette trame générale d'une « modernisation », d'une progression des exigences

de l'administration moderne aux dépens des réflexes culturels des mutualistes de la première heure. Ainsi, ce n'est que lorsque la mutualité se dégagera de sa « gangue » traditionnelle qu'elle pourra accomplir sa fonction moderne de protection sociale, au début du XX^e siècle (Gueslin, 1987). Toujours en France, Bernard Gibaud a soutenu que la réforme assurancielle a été « mutualisée », ce qui a permis aux « sociétés de secours mutuels [de préserver] les valeurs essentielles de leur pratique séculaire, sur les plans de la démocratie, de l'indépendance et surtout de la solidarité » (Gibaud, 1998, p. 196). En Amérique du Nord, dans un contexte certainement différent, le débat sur la réforme de la mutualité s'est tout de même posé en des termes similaires, alors que, selon David Beito, les réformateurs mutualistes états-uniens ont su convaincre les membres ordinaires, attachés aux valeurs traditionnelles de la mutualité, que la réforme assurancielle ne signifierait pas la victoire « d'un commercialisme de sang-froid » (Beito, 2000, p. 135). L'évaluation plutôt favorable que ces auteurs ont faite de la réforme de la mutualité, malgré des perspectives et des contextes fort différents, s'appuie sur l'idée selon laquelle les premières générations de mutuelles étaient appelées à disparaître puisqu'elles ignoraient autant les principes actuariels de base que ceux de l'administration professionnelle moderne.

On doit bien sûr accorder du mérite à cette interprétation positive de la modernisation et de la professionnalisation de services économiques mutualistes qui, pour la plus grande partie du XIX^e siècle, étaient effectivement marqués par une très grande précarité. Tout de même, en insistant trop sur cette précarité, les analystes ont essentiellement repris le discours des réformateurs et des administrateurs mutualistes de l'époque, ce qui les a privés d'une compréhension approfondie des pratiques mutualistes populaires qui s'étaient développées au XIX^e siècle, avant d'être progressivement balayées par les réformes administratives du tournant du XX^e. Certains chercheurs ont néanmoins envisagé la mutualité sous l'angle des rapports avec le syndicalisme. Toutefois, en se centrant sur la question des rapports entre le syndicalisme et la mutualité, l'analyse a porté davantage sur les institutions elles-mêmes et a délaissé quelque peu la question des pratiques et de la culture mutualistes au sein de la classe ouvrière (Dreyfus, 2001 ; Hopkins, 1995).

Nous aimerions ici ⁽¹⁾, en saisissant la logique de ces pratiques mutualistes au XIX^e siècle et notamment le rôle clé joué par le développement d'une culture associative exigeante, éclairer d'un nouvel angle la réforme de la mutualité au tournant du XX^e siècle. Cela demande donc d'accorder un peu plus de crédit aux opposants de cette réforme, notamment les « membres ordinaires », trop souvent écartés par les analystes, lesquels s'appuient généralement sur les sources réformatrices et administratives produites par les organisations. A partir de ce réalignement de la problématique et en faisant parler autrement les sources, nous croyons pouvoir montrer que la réforme de la mutualité n'a pas simplement balayé un exercice amateur et déficient de l'assurance, mais qu'elle a également mis sous le tapis une

(1) L'auteur tient à remercier le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, le Fonds québécois pour la recherche sur la société et la culture et le Centre de recherche interuniversitaire sur les innovations sociales pour leur soutien financier. Cet article s'appuie sur notre thèse de doctorat (Petitclerc, 2004), dont une version remaniée a été publiée récemment (Petitclerc, 2007 ; voir « Note de lecture » dans ce numéro, NDLR). Une version préliminaire de ce texte a été présentée lors du colloque « Risque et économie » de l'Association française des historiens économistes, tenu à Paris en 2005.

réponse originale aux problèmes de solidarité qui a profondément marqué les communautés ouvrières lors de la transition au capitalisme au milieu du XIX^e siècle. Considérant cela, la réforme de la mutualité, et donc l'appropriation de la technologie assurancielle à des fins mutualistes, a certes permis une plus grande stabilité administrative et financière aux organisations mutualistes, mais a également représenté une réduction importante des aspirations populaires qui avaient donné naissance au mouvement. En cela, comme nous le verrons plus loin, la réforme assurancielle du tournant du XX^e siècle ne posait pas simplement des enjeux techniques moralement neutres, mais soulevait également une profonde question de justice qui touchait plus largement la nature même de la solidarité dans les sociétés démocratiques.

La mutualité ouvrière québécoise

Nous allons tenter de démontrer cette hypothèse en nous appuyant sur l'expérience mutualiste québécoise, qui s'apparente pour l'essentiel à l'expérience nord-américaine.

Absence de l'Etat

Contrairement à la France, la mutualité s'y est ainsi développée librement au XIX^e siècle, sans contrôle de la part de l'Etat et donc sans réel appui de ce dernier. Si cette différence essentielle exige que l'on se garde de faire des généralisations hâtives, nous croyons tout de même que l'expérience québécoise témoigne d'ambiguïtés qui touchent la plupart des expériences mutualistes au tournant du XX^e siècle. Soulignons, avant d'aller plus loin, que les premières sociétés québécoises de secours mutuels voient le jour à la fin du XVIII^e siècle dans la ville de Québec. Ce n'est toutefois qu'au milieu du XIX^e que l'on assiste au véritable « décollage » du mouvement dans les communautés ouvrières des deux principales villes québécoises, Montréal et Québec. En l'absence de tout encadrement gouvernemental, l'ampleur du mouvement mutualiste québécois est encore mal connue pour cette période. Selon certains observateurs de l'époque, la plupart des ouvriers de Montréal sont membres d'une société de secours mutuels dans les années 1860⁽²⁾, à un moment où les syndicats sont d'ailleurs rares (Rouillard, 1989). Les associations mutualistes ouvrières offrent une large gamme de services à leurs membres : en échange d'une cotisation mensuelle, ces derniers et leur famille reçoivent un secours financier lorsqu'ils ne peuvent plus compter sur un salaire, que ce soit pour cause de maladie, d'accident, d'invalidité, de vieillesse ou de décès.

(2) Plinguet J. A., *Souvenirs sur les commencements de l'Union Saint-Joseph de Montréal*, Montréal, Plinguet et Laplante, 1866, p. 39-40.

Une « famille fictive »

Ces secours ne sont pas seulement de nature monétaire, mais visent plus généralement à renforcer les liens de solidarité entre les membres. Ces derniers doivent par exemple visiter les malades et aider les chômeurs

à trouver du travail. A chaque décès, la société sort « en corps », avec insignes et banderoles, pour accompagner la famille du défunt lors de la procession funéraire. Lors de leur défilé annuel, plusieurs ouvriers du port de Québec, en majorité irlandais, déambulent dans les rues de la ville avec une bannière de la Quebec Ship Labourers' Benevolent Society sur laquelle on peut lire « *We support our infirm. We bury our dead* » (Cooper, 1949). Ce type d'association connaît donc beaucoup de succès auprès de la classe ouvrière québécoise au milieu du XIX^e siècle, alors que ces réseaux de solidarité familiale, la source traditionnelle de protection sociale, sont disloqués par l'urbanisation et l'industrialisation. L'association mutualiste permet en effet à ses membres et à leur famille de s'insérer dans des réseaux de proximité, réseaux qui sont au cœur des stratégies de survie des familles ouvrières lors de la transition au capitalisme (Bradbury, 1995 ; D'Cruze et Turnbull, 1995). C'est la raison pour laquelle un historien anglais a parlé de la mutualité ouvrière comme d'une « *famille fictive* » qui a pris le relais de la « *famille réelle* » dans le contexte de la montée de la société urbaine et industrielle (Gorsky, 1998). Si l'intérêt économique de devenir mutualiste est crucial, il ne faut donc pas négliger la grande importance qu'accorde la classe ouvrière à cette vie associative qui permet de structurer les relations sociales à l'échelle de la communauté locale. C'est d'ailleurs principalement ce qui distingue, au milieu du XIX^e siècle, la mutualité des autres formes de prévoyance, comme l'épargne et, surtout, l'assurance.

L'assurance, œuvre philanthropique ultime ?

A partir des années 1850, l'échec des banques d'épargne incite l'élite réformatrice canadienne à faire la promotion de l'assurance comme solution à la question sociale. Aux yeux de cette élite, ce qui ne peut être accompli par les individus (et l'on pense ici à l'épargne) peut l'être par la combinaison des individus qui est à la base de l'assurance⁽³⁾. Cette combinaison est bien sûr le risque, c'est-à-dire le fait que tous les individus sont soumis aux mêmes dangers objectifs de l'existence, que ce soit la maladie, la vieillesse, la mort, etc. La puissance de l'assurance est telle que certains n'hésitent pas à considérer celle-ci comme l'œuvre philanthropique ultime et la fin de la misère sous toutes ses formes. Malgré cette grande confiance des réformateurs, l'assurance a peu de succès auprès des classes populaires comparativement aux sociétés de secours mutuels. L'une des principales raisons est, bien sûr, l'incapacité financière de payer des primes élevées pour les budgets modestes des familles ouvrières. Cependant, l'insuffisance des ressources financières des familles ouvrières n'explique pas tout et, en fait, n'explique peut-être pas l'essentiel. De profondes résistances culturelles freinent en effet durablement le développement de l'assurance. Ces résistances ont généralement été ignorées par les analystes, qui les ont considérées comme une simple réaction conservatrice face au développement d'une innovation technologique aussi bénéfique qu'incomprise (voir par exemple Ewald, 1996, p. 148 et suiv.).

(3) Dr Cook Rev., *The Advantages of Life Assurance to the Working Classes*, Montréal, Armour and Ramsey, 1848, p. 15.

La « commercialisation du malheur »

La sociologue américaine Viviana Zelizer a pourtant montré que la « *commercialisation du malheur* » que représente l'assurance heurte des valeurs populaires fondamentales (Zelizer, 1983). Dans un contexte de transformation sociale rapide où le marché s'impose vite à toutes les sphères de la société, Zelizer rappelle la crainte que l'assurance ne fasse « *de la vie sacrée de l'homme un article de marchandise* ». C'est donc parce qu'elle transgresse la frontière entre le sacré et le profane que l'assurance n'est pas une forme de protection attractive pour les classes ouvrières du XIX^e siècle⁽⁴⁾. D'ailleurs, la résistance est d'autant plus grande que l'acte profane de s'assurer est un acte individualiste. La classe ouvrière de l'époque tente au contraire de répondre aux aléas de la vie salariale par des stratégies d'entraide qui s'étendent à la famille élargie et au voisinage. Ces stratégies lient concrètement les membres de la famille élargie, de même que les familles d'un voisinage, dans une logique asymétrique du don et du contre-don qui n'est pas celle de la logique d'équivalence que l'on retrouve dans la relation utilitaire marchande (Chanial, 2001). C'est précisément parce que la mutualité se propose d'institutionnaliser ces formes asymétriques d'entraide par l'association qu'elle peut se présenter comme une véritable famille fictive. Les classes populaires ne s'y trompent pas et ne remettent pas en question la moralité de la mutualité, contrairement à celle de l'assurance (Petitclerc, 2007).

(4) La condamnation de l'assurance a perduré au début du XX^e siècle et bien au-delà des limites de la classe ouvrière. En 1929, la féministe bourgeoise Marie Lacoste Gérin-Lajoie soutenait devant la Commission sur le statut juridique de la femme mariée au Québec que l'assurance-vie représentait « *une spéculation odieuse sur la vie de la femme* » (Stoddart, 1983, p. 322).

Solidarité mutualiste et solidarité assurancielle

Prenons un problème concret, soit celui du système de cotisations de la mutualité. La mutualité ouvrière se développe selon le principe des cotisations égales pour tous, environ 50 sous par mois, peu importe les risques que représentent les membres en tant qu'individus. Évidemment, les mutualistes ouvriers de l'époque n'ont pas de connaissances actuarielles, ce qui explique en partie l'existence de ce système de cotisations extrêmement simple. Mais on peut faire l'hypothèse que ce système de cotisations égalitaires, qui fera l'objet de critiques féroces de la part des réformateurs mutualistes de la fin du siècle, ne s'explique pas simplement par la méconnaissance des règles élémentaires de gestion des risques.

Des primes égales pour tous

En fait, le principe des primes égales pour tous, et non modulées en fonction du risque que représente chaque individu, correspond à un principe de justice fondamental dans la culture populaire mutualiste. En soumettant la gestion de leurs fonds à leur objectif de solidarité, les mutualistes ouvriers ne font que reproduire, dans le domaine administratif, la logique qui a présidé au fondement et au développement de leur association. À l'inverse, chaque individu, rappelle un réformateur libéral canadien⁽⁵⁾, en se protégeant « *égoïstement* » contre les malheurs inévitables de la vie, participe à ce grand partage collectif des risques sur lequel est fondée l'assurance.

(5) Voici ce que dit le réformiste libéral Sheppard à propos de l'assurance : « *If there be more of selfishness in and about us than feudalism or chivalry ever fostered, we have, at least, the satisfaction of knowing that selfishness was never more largely influenced by an inherent sense of right, or by the comprehensive intelligence which links the individual and society – the unit and the aggregate in the bonds of a common and an enduring interest.* » George Sheppard, *Life Assurance in Theory and Practice*, Hamilton, 1865, p. 4.

Pour les réformateurs libéraux de l'époque, l'assurance doit donc créer dans le domaine social ce que le marché doit créer dans le domaine économique : la cohérence du système à partir des intérêts individuels de chacun. En d'autres mots, la « magie » de l'assurance doit transformer l'égoïsme de chacun en solidarité abstraite de tous, répondant par le fait même au problème crucial de la reproduction des rapports sociaux dans une société de marché (Rosanvallon, 1995). On peut donc conclure que c'est précisément parce que l'assurance repose sur cette primauté de l'intérêt individuel sur le collectif qu'elle rencontre de nombreuses résistances dans les milieux ouvriers (Petitclerc, 2007).

Construire de la solidarité dans une société de marché

Parce qu'elle sanctionne la primauté de l'intérêt individuel sur le collectif, l'assurance n'apporte pas de solution aux problèmes de solidarité que rencontre la classe ouvrière dans la seconde moitié du XIX^e siècle. La littérature a souvent insisté sur la répression, bien réelle, dont fait l'objet le mouvement ouvrier à cette époque. Cette littérature a toutefois accordé peu d'importance au problème concret que pose la construction de la solidarité dans une société de marché. Pourtant, l'expérience ouvrière au XIX^e siècle témoigne avant tout du problème de construire des solidarités, ne serait-ce que pour maîtriser les rivalités engendrées par un marché du travail impitoyable, de même que pour voir plus loin que la vie au jour le jour. C'est la raison pour laquelle le problème premier des organisations ouvrières de l'époque, que ce soit les syndicats, les mutuelles ou les coopératives, est de lutter quotidiennement contre les multiples manifestations de l'individualisme chez leurs membres qui, à tout moment, menacent les expériences associatives d'éclatement. On comprend donc pourquoi se développera au sein de ces associations une autodiscipline très sévère visant à lutter contre cette tendance à l'individualisme et la vie « au jour le jour » (Petitclerc, 2007). En ce qui concerne plus précisément les sociétés mutualistes, cette dynamique explique également pourquoi les secours monétaires à long terme ne sont pas qu'une fin en soi, mais visent à répondre à ce problème crucial de la précarité de la solidarité dans les milieux ouvriers. Ainsi, la plupart des syndicats qui voient le jour dans le dernier tiers du XIX^e siècle reconnaissent l'importance, pour la stabilité de la collectivité associative, d'offrir eux aussi des secours mutuels. C'est ce que Michel Dreyfus appelle le syndicalisme de service, qui est si décrié par les syndicalistes révolutionnaires français (Dreyfus, 2001). Cela dit, malgré son pragmatisme, cette tradition syndicale et mutualiste peut également déboucher sur un projet social d'envergure. Ainsi, la mutualité ouvrière québécoise inspire un grand projet de société mobilisateur, celui de la grande association de protection des ouvriers canadiens-français, qui désire reconstruire la société québécoise sur les bases d'un associationnisme coopératif au milieu des années 1860 (Petitclerc, 2007). En comparaison, les grandes mutuelles qui s'imposeront après la réforme administrative du tournant du XX^e siècle

s'appuieront sur une conception beaucoup moins exigeante de la solidarité. Cela apparaît clairement si l'on considère plus attentivement, enfin, les caractéristiques de la réforme de la mutualité.

Une question de justice

Les sociétés mutualistes ouvrières, qui subordonnent leurs opérations économiques à des objectifs de solidarité sociale, connaissent d'énormes problèmes financiers dans les dernières décennies du XIX^e siècle. Ces problèmes sont évidemment liés à l'amateurisme dans la gestion des secours, même s'il ne faut pas oublier que ces organisations sont très affectées par le peu de ressources financières de leurs membres. Quoi qu'il en soit, cette crise engendre un important mouvement de réforme dont l'objectif fondamental est de changer radicalement les méthodes d'opération de ces sociétés. Les réformateurs proposent alors une gestion plus « scientifique » du secours mutuel et prennent pour modèle l'assurance commerciale, qui est en pleine expansion. Cette gestion implique l'utilisation, à l'instar de l'assurance commerciale, des techniques de l'actuariat.

Que chaque membre porte seul la responsabilité du risque contracté

L'actuaire, en appliquant les calculs de la probabilité à la statistique sociale (tables de mortalité, de morbidité, etc.), a la responsabilité de déterminer le niveau des primes devant être payées pour qu'une institution d'assurance accumule une réserve jugée suffisante pour garantir le paiement futur des risques contractés. Lorsqu'une société respecte l'échelle des primes reconnue, qu'elle a une expérience de mortalité (ou de morbidité) égale ou inférieure à une table scientifique et que sa réserve est placée selon certains critères précis (taux d'intérêt, sécurité, etc.), on dit d'elle qu'elle a atteint la « solvabilité actuarielle ». A ce moment, les réformateurs croient qu'en informant la population sur les mérites d'une assurance scientifique, les mutualistes accepteront volontairement de réformer leurs associations. La grande résistance des membres mutualistes à se lancer dans cette voie explique pourquoi la réforme de la mutualité devra finalement être imposée par l'Etat dans les années 1910, ce qui sera une source de grande déception chez les réformateurs⁽⁶⁾ (Petitclerc, 2007).

Sans surprise, les réformateurs mutualistes s'en prennent au conservatisme des membres face à l'innovation technologique qu'est l'assurance. Mais une meilleure compréhension des caractéristiques des pratiques mutualistes ouvrières permet de mieux saisir les raisons de la résistance de plusieurs membres qui, au-delà des arguments techniques des réformateurs, perçoivent la réforme de la mutualité comme un problème moral. En fait, on pourrait dire, en empruntant l'un des thèmes majeurs de la sociologie des conventions (Boltanski et Thévenot, 1991), que la lutte pour la réforme de la mutualité oppose deux conceptions très différentes de la justice. Cela est particulièrement évident lorsque l'on aborde le premier grand axe

(6) Pour avoir une bonne idée du mouvement réformateur de la mutualité en Amérique du Nord, voir Basye Walter, *History and Operation of Fraternal Insurance*, Rochester (New York), *The Fraternal Monitor*, 1919.

de réforme, soit l'abandon du vieux système égalitaire de cotisations pour un nouveau système de primes individuelles graduées selon les risques que représente chaque membre. Au sein de la Société des artisans canadiens-français, une société mutuelle à la tête du mouvement de réforme, un administrateur tente de convaincre les membres en posant cette question : « *Est-il juste qu'un jeune homme de vingt et un ans paie mensuellement le même taux de contribution qu'un homme de quarante-quatre ans ?* » Pour l'ensemble des réformateurs, la justice implique que chaque membre porte seul la responsabilité du risque contracté. C'est la raison pour laquelle le système des cotisations égalitaires est désormais perçu par les réformateurs comme une source d'injustices flagrantes. Quant au système des primes graduées selon les risques de chacun, qui placerait selon les réformateurs « *tous les membres sur un pied d'égalité parfaite* », il serait « *juste et équitable* »⁽⁷⁾.

(7) Robillard Louis-Guy, « Les sociétés de bienfaisance », *Revue nationale*, II, 1895, p. 507.

Une logique de capitalisation

Cette logique de la responsabilité individuelle inspire également l'autre grand thème de la réforme de la mutualité : l'accumulation d'une réserve actuarielle. En effet, la logique d'accumulation de cette réserve est, encore ici, profondément marquée par la conception de la justice des réformateurs. Selon ces derniers, qui s'en prennent au vieux système – bancal, il est vrai – de la réserve « redistributive », la réserve doit appartenir aux membres pris individuellement. Pour eux, chaque membre doit « posséder » une partie de la réserve, ce qui correspond à la logique de capitalisation associée à l'épargne individuelle. Sans l'accumulation d'une réserve actuarielle par capitalisation, les réformateurs soulignent que la part de la réserve des membres plus jeunes est pillée par les membres plus vieux. Cette nouvelle conception de la réserve explique pourquoi on voit maintenant un vol là où, au milieu du XIX^e siècle, on voyait plutôt de l'entraide... Il y a en jeu, martèlent constamment les administrateurs de la société, « *une question de justice* »⁽⁸⁾.

(8) Société des artisans canadiens-français, Rapport de la troisième convention, 1902, p. 80.

Une critique du principe de justice individualiste

Un grand nombre de membres ont pourtant une conception très différente de ce qui est juste, ce qui explique leur opposition au projet de réforme. Cette opposition n'est donc pas qu'une simple réaction égoïste, visant à conserver des privilèges passés menacés par la réforme assurancielle, comme l'affirment continuellement les réformateurs. On doit plutôt la considérer comme une critique, quoique pas toujours très éloquent, du principe de justice individualiste qui est au cœur de l'argumentaire réformateur. Ces membres sont toujours attachés aux valeurs solidaires de la mutualité, qu'ils lient étroitement au système des cotisations égalitaires. Ce système débouche sur une conception de la réserve qui n'est pas la propriété individuelle de chacun des membres, mais bien la propriété collective des membres, qui se la partagent en cas de besoin. Plutôt que d'adopter les primes graduées, les membres de la Société des artisans canadiens-français aiment mieux conséquemment une augmentation

des cotisations égalitaires afin d'augmenter la réserve collective. Selon ces membres, il s'agit également d'une « question de justice » : « *On veut mettre les [primes graduées] ; moi, je crois qu'avec une légère augmentation, la Société pourrait vivre encore longtemps [...]. Faisons une augmentation qui ne découragerait pas les vieux membres qui ne sont pas riches, qui sont les fondateurs et qui doivent être l'objet de tous nos soins. [...] Je prétends qu'il faut pratiquer la justice, les membres comprennent que l'économie est leur bien-être et que ce n'est pas l'expulsion [des membres incapables de payer les primes graduées] qu'on veut, mais le bien de la Société* ⁽⁹⁾. »

(9) *Ibid.*, p. 106.

Pour de nombreux membres, la mutualité est donc à la croisée des chemins au début du XX^e siècle. Encore à la Société des artisans canadiens-français, un délégué s'en prend ainsi aux administrateurs qui désirent imposer leur projet de réforme : « *Ceux dont le devoir est d'éclairer les délégués travaillent dans l'ombre et veulent changer la société. Cependant, on semble perdre de vue le but de la Société. On veut en faire une société d'affaires, mais elle a été fondée pour une société de bienfaisance [...]. Une chose que vous ne dites pas, mais que nous avons eu l'avantage de vous faire souligner, c'est que vous voulez faire éliminer tout ce qui regarde l'ouvrier. Les sauvegardes que nous avons, vous les avez fait tomber les unes après les autres ; vous les faites tomber une à une, et vous voudriez ajouter des [primes] que personne ne pourra payer. Or, il y a plusieurs ouvriers qui vont perdre leurs épargnes et leurs illusions. [...] Je rougirais si j'avais la faiblesse de ne pas vous dire que votre conduite a été criminelle* ⁽¹⁰⁾ ! »

(10) *Ibid.*, p. 90-91.

Conclusion

Le passage à la « mutualité scientifique », comme on l'appelle à l'époque, est une rupture fondamentale dans l'histoire de la mutualité qui interpelle l'histoire plus large de nos sociétés occidentales. Cette évolution peut être présentée selon la trame d'une modernisation, la rigueur scientifique se substituant graduellement à une pratique amateur malhabile. Cette interprétation, lorsqu'on analyse l'histoire de la mutualité sous l'angle de l'organisation et des décisions administratives, n'est évidemment pas fautive. Il ne s'agit donc pas de remettre en cause la supériorité technique de la mutualité « scientifique » sur la mutualité ouvrière qui voit le jour au milieu du XIX^e siècle, même si l'on ne doit pas écarter l'hypothèse selon laquelle cette supériorité serait moins importante qu'on ne l'a cru ⁽¹¹⁾. Toutefois, il faut bien voir que cette supériorité technique est en grande partie attribuable au processus d'individuation des risques qui permet à l'assurance de ne pas recourir à une discipline collective interne, comme c'était le cas des associations mutualistes au milieu du XIX^e siècle. Ce processus d'individuation participe de la rationalité bureaucratique qui s'impose au tournant du XX^e siècle, en ce que les sociétés mutuelles d'assurance ne lient plus les membres entre eux, mais lient plutôt d'une façon individuelle et sérielle des assurés à une administration centrale (Defert, 1991, p. 230-231).

(11) En effet, la rationalisation et la centralisation des pratiques administratives, dans la foulée de la réforme assurancielles, ont peut-être engendré certains coûts et, conséquemment, une hausse du prix réel de la protection par rapport à celle offerte par les vieilles sociétés de secours mutuels. Siddeley a montré, par exemple, comment la réforme assurancielles a eu des répercussions négatives sur la capacité des mutuelles à contrôler les coûts associés au hasard moral et à la sélection adverse (Siddeley, 1992). Voir également Petitclerc, 2007.

C'est pourquoi l'autodiscipline collective est devenue progressivement obsolète par la rationalité bureaucratique imposée par la réforme assurancielle. Il s'est donc produit un désencastrement des pratiques administratives et des pratiques sociales, ce qui a rendu de plus en plus difficile la poursuite des finalités solidaires qui avaient donné naissance aux associations mutualistes ouvrières. Conséquemment, la réforme assurancielle ne témoigne pas seulement d'une professionnalisation des pratiques gestionnaires permettant d'en finir avec une vieille culture mutualiste nuisible à l'administration professionnelle des risques. Elle témoigne également, comme le montrent les débats entre les réformateurs et leurs opposants, d'une mutation tout aussi fondamentale dans ce qui devait, désormais, être considéré comme « juste » dans nos sociétés. ●

Bibliographie

- Beito D.**, 2000, *From Mutual Aid to the Welfare State. Fraternal Societies and Social Services, 1890-1967*, Chapel Hill and London, The University of North Carolina Press.
- Boltanski L., Thévenot L.**, 1991, *De la justification: les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Bradbury B.**, 1995, *Familles ouvrières à Montréal, âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, Montréal, Boréal (1993).
- Castel R.**, 1995, *La métamorphose de la question sociale, chronique du salariat*, Paris, Gallimard.
- Chanial Ph.**, 2001, *Justice, don et association: la délicate essence de la démocratie*, Paris, La Découverte.
- Cooper J. I.**, 1949, « Quebec Ship Labourers' Benevolent Society », *Canadian Historical Review*, 30.
- Crossick G.**, 1978, *An Artisan Elite in Victorian Society, Kentish London, 1840-1880*, Croom, Helm and London, Rowman and Littlefield Totowa.
- D'Cruze S., Turnbull J.**, 1995, « Fellowship and Family: Oddfellows' Lodges in Preston and Lancaster, c. 1830-c. 1890 », *Urban History*, vol. 22, p. 25-47.
- Defert D.**, 1991, « Popular Life and Insurance Technology », in G. Burchell et al. (dir.), *The Foucault Effect. Studies in Governmentality*, Chicago, University of Chicago Press, p. 211-233.
- Dreyfus M.**, 2001, *Liberté, égalité, mutualité: mutualisme et syndicalisme, 1852-1967*, Paris, Ed. de l'Atelier et Mutualité française.
- Emery G., Hebert Emery J. C.**, 1999, *A Young Man's Benefit. The Independent Order of Odd Fellows and Sickness Insurance in the United States and Canada, 1860-1929*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.
- Ewald F.**, 1996, *Histoire de l'Etat-providence*, Paris, Grasset (1986).
- Gibaud B.**, 1998, *Mutualité, assurances (1850-1914), les enjeux*, Paris, Economica.
- Gilbert Bentley B.**, 1965, « The Decay of Nineteenth-Century Provident Institutions and the Coming of Old Age Pensions in Great Britain », *Economic History Review*, vol. 17, p. 551-563.
- Gobout J. T.** (en collaboration avec Alain Caillé), 2000, *L'esprit du don*, Paris, La Découverte.
- Gorsky M.**, 1998, « The Growth and Distribution of English Friendly Societies in the Early Nineteenth Century », *Economic History Review*, vol. 51, n° 3, p. 488-511.
- Gosden P. H. J. H.**, 1967, *The Friendly Societies in England, 1815-1875*, Manchester, Manchester University Press (1961).
- Gueslin A.**, 1987, *L'invention de l'économie sociale, le XIX^e siècle français*, Paris, Economica.
- Hatzfeld H.**, 1989, *Du paupérisme à la sécurité sociale, 1850-1940*, Nancy, Presses universitaires de Nancy (1971).
- Hopkins E.**, 1995, *Working-Class Self Help in Nineteenth-Century England. Responses to Industrialization*, New York, St. Martin's Press.
- Petitclerc M.**, 2004, « Une forme d'entraide populaire: histoire des sociétés québécoises de secours mutuels au XIX^e siècle », thèse de doctorat (histoire), université du Québec à Montréal (Uqam).
- Petitclerc M.**, 2007, « Nous protégeons l'infortune »: les origines populaires de l'économie sociale au Québec, Montréal, VLB éditeur.
- Polanyi K.**, 1983, *La grande transformation: aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.
- Procacci G.**, 1993, *Gouverner la misère: la question sociale en France*, Paris, Seuil.
- Rosanvallon P.**, 1995, *La nouvelle question sociale*, Paris, Seuil.
- Rouillard J.**, 1989, *Histoire du syndicalisme au Québec des origines à nos jours*, Montréal, Boréal express.

Siddeley L., 1992, « The Rise and Fall of Fraternal Insurance Organizations », *Human Studies Review*, vol. 7, n° 2.

Stoddart J., 1983, « Quand des gens de robe se penchent sur les droits des femmes : le cas de la commission Dorion, 1929-1931 », in M. Lavigne, Y. Pinard, *Travailleuses et*

féministes, les femmes dans la société québécoise, Montréal, Boréal Express, p. 307-333.

Zelizer V., 1983, *Morals and Markets. The Development of Life Insurance in the United States*, New Brunswick and London, Transaction Books.